



## **Renforcement des systèmes de santé dans les pays en développement**

### **Rapport du Secrétariat**

1. La résolution WHA52.23 prie le Directeur général :

*de continuer à soutenir les Etats Membres dans leurs efforts pour faire face aux besoins sanitaires de leur population, et en particulier des couches les plus vulnérables ;*

*de coopérer avec les Etats Membres pour assurer l'accès à des médicaments essentiels sûrs et abordables et à d'autres technologies de santé appropriées ;*

*de renforcer la capacité du secteur de la santé à participer efficacement aux efforts multisectoriels visant à s'attaquer aux causes sous-jacentes de la mauvaise santé, telles que la pauvreté et le manque d'accès à une eau de boisson saine ;*

*de continuer à appuyer les efforts entrepris pour consolider et étendre, dans les pays en développement, le réseau d'institutions créé en vue de la réforme du secteur de la santé ... ;*

*de développer les possibilités d'interaction avec les membres du Mouvement des pays non alignés et d'autres pays en développement, en vue de faciliter et de renforcer l'action de l'OMS ; ... .*

2. L'OMS reconnaît l'importance du bon fonctionnement des systèmes de santé, qui est un élément déterminant pour améliorer la santé des populations. C'est pourquoi elle a inscrit au nombre de ses orientations stratégiques le développement de systèmes de santé qui améliorent de façon équitable les résultats sur le plan sanitaire, répondent aux besoins légitimes des populations et soient financièrement équitables. A cette fin, l'OMS a déployé des efforts et des investissements importants pour mettre au point des outils de diagnostic et d'amélioration du fonctionnement des systèmes de santé.

3. Le *Rapport sur la santé dans le monde, 2000* est consacré exclusivement aux systèmes de santé et à l'amélioration de leur performance. Dans le rapport, on entend par systèmes de santé la totalité des organisations, institutions et ressources consacrées à la production d'interventions sanitaires. Une intervention sanitaire s'entend de tout effort dont l'objectif principal est d'améliorer la santé, dans le cadre de soins de santé individuels, d'un service de santé publique ou d'une initiative intersectorielle. Le rapport examine, pour évaluer la performance des systèmes de santé nationaux, la mesure dans laquelle ils atteignent trois grands objectifs : améliorer la santé, répondre aux attentes de la population et répartir équitablement la contribution financière. Le degré de réalisation de ces trois objectifs dépend essentiellement de la mesure dans laquelle les systèmes parviennent à s'acquitter de quatre fonctions

vitales : la prestation de services, la production de ressources, le financement et l'administration générale. Le rapport justifie certaines orientations préconisées pour les systèmes de santé et propose des pistes pour atteindre les trois objectifs susmentionnés.

4. La définition d'un cadre d'évaluation de la performance des systèmes de santé permettra d'analyser et de mieux comprendre le fonctionnement des systèmes de santé nationaux et d'élaborer des options politiques. Le *Rapport sur la santé dans le monde, 2000* décrit ce cadre de manière détaillée et énonce un certain nombre de messages concernant des problèmes clés comme le financement et les ressources humaines pour la santé. Les tables rondes ministérielles sur les systèmes de santé qui se tiendront pendant la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé fourniront d'autres renseignements précieux pour élaborer des options politiques et orienter le travail avec les pays.

5. L'OMS continuera à collaborer avec les pays afin de mesurer les fonctions, de recueillir des données, et de concevoir des stratégies susceptibles d'améliorer la performance des systèmes de santé. Conformément à l'orientation stratégique concernant les systèmes de santé, qui établit un lien évident entre ceux-ci et les résultats sur le plan sanitaire, des données sur les obstacles qui, au sein des systèmes de santé, entravent la mise en oeuvre des programmes de santé sont actuellement recueillies. L'action de l'OMS en matière de financement des soins de santé et de développement des ressources humaines est également intensifiée et exécutée de façon à aider les pays à concevoir et appliquer des interventions sanitaires.

6. Le poids du remboursement de la dette pour certains des pays les plus pauvres est un problème qui revient de plus en plus souvent dans les discussions au niveau international. A l'avenir, les accords conclus avec les pays qui demandent un allègement de leur dette ou des prêts à des conditions de faveur du FMI ou de la Banque mondiale intégreront des stratégies de lutte contre la pauvreté.

7. Dans l'intervalle, l'OMS encouragera également l'utilisation responsable de programmes d'allègement de la dette et de prêts au développement afin d'aider à combler le déficit de financement de la santé dans les pays les moins avancés. L'OMS collabore avec le FMI et la Banque mondiale afin d'élaborer des stratégies sanitaires dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Un appui a déjà été fourni à certaines autorités nationales ; d'autres en ont fait la demande. L'idée est de mettre à profit l'expérience de ces pays pour améliorer l'aide apportée à l'ensemble des Etats Membres en ce qui concerne les aspects sanitaires de la lutte contre la pauvreté.

8. Un accès limité à des médicaments essentiels sûrs et abordables ainsi qu'à d'autres technologies sanitaires appropriées restreint encore la capacité des systèmes de santé de répondre aux besoins de la population. Au moins un tiers de la population mondiale n'a pas accès régulièrement aux médicaments essentiels ; dans les régions les plus pauvres d'Afrique et d'Asie, ce chiffre peut aller jusqu'à 50 %. De ce fait, des millions de personnes meurent de maladies qui pourraient être traitées aisément au moyen de médicaments bon marché et efficaces. Les effets de la réforme du secteur sanitaire, les appels à la privatisation de soins de santé liés à la diminution des budgets publics et l'impact à long terme des accords commerciaux mondiaux sur l'accès aux médicaments essentiels sont également des problèmes qui se posent à cet égard.

9. L'accès aux médicaments essentiels dépend de quatre facteurs importants : la sélection rationnelle de traitements essentiels, des prix abordables, un financement durable, et des systèmes de santé et d'approvisionnement fiables. L'OMS continue d'édicter des principes directeurs au niveau mondial et de fournir un appui technique aux Etats Membres dans chacun de ces domaines. Pendant la période 1998-1999, l'OMS a collaboré avec plus de 100 pays, pour l'essentiel en développement, afin

---

d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques pharmaceutiques nationales et des programmes de médicaments essentiels visant à garantir un accès équitable et durable aux médicaments essentiels, la qualité des médicaments et leur usage rationnel.

10. L'OMS poursuivra les efforts qu'elle déploie pour promouvoir l'accès aux médicaments essentiels. Tout d'abord, elle encouragera l'utilisation des nombreux outils politiques et gestionnaires existants. Deuxièmement, elle encouragera la prise en compte des divers besoins pharmaceutiques en rapport avec les maladies prioritaires (la tuberculose, le paludisme, l'infection à VIH/SIDA, les maladies de l'enfance) dans les programmes nationaux de médicaments essentiels. Troisièmement, elle étudiera de nouveaux moyens de promouvoir des systèmes durables de financement des médicaments et en fera la promotion, en mettant l'accent sur les responsabilités qui incombent au secteur public conformément aux recommandations contenues dans le *Rapport sur la santé dans le monde, 1999*.

11. L'OMS participe activement aux efforts des autorités nationales et des partenaires du développement pour améliorer l'accès de la population à une eau de boisson saine. L'avantage comparé de l'OMS réside dans sa contribution aux aspects d'approvisionnement en eau et d'amélioration de la santé. Par exemple, l'OMS a étudié l'arsenicisme au Bangladesh et préparé un cadre de surveillance pour aider à évaluer l'impact épidémiologique et socio-économique de ce trouble. Une fois mis en oeuvre, il servira de modèle à d'autres pays ayant des problèmes analogues.

12. L'OMS continue de coopérer sur le plan technique et politique avec tous les pays en développement (y compris les membres du Mouvement des pays non alignés) en ce qui concerne les problèmes majeurs tels que la réforme du secteur sanitaire et la lutte contre les maladies associées à la pauvreté ou qui contribuent à l'aggraver.

## **MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE**

13. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

= = =